

OBJET

La Commune de Mauves Sur Loire domiciliée 7 rue du Carteron – 44470 Mauves-sur-Loire, organise un concours photo dont le thème est « **Mauv'olympique** ».

L'objet du concours est de faire connaître et de valoriser la commune de Mauves-sur-Loire en faisant une exposition dans les rues du centre-bourg de la commune.

Le concours photo se déroule en deux temps, un premier où les participants soumettent leurs clichés au jury qui en sélectionnera une quinzaine et un second où les photos sélectionnées sont exposées dans les rues de la commune pour être cette fois-ci soumises au vote du public durant tout l'été.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à toute personne de toute nationalité, de tous pays de résidence et de tout âge.

Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de ses parents. Toute participation d'une personne mineure représentée par ses parents est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur le mineur.

On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur participant (père et/ou mère, ou représentant légal). Les Organisateurs se réservent le droit d'opérer toutes vérifications, notamment d'identité et/ou d'autorité parentale avant toute acceptation de participation ou attribution de prix.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par la Commune de Mauves-sur-Loire et le jury de l'opération.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

- 1. LA (LES) PHOTO(S) ENVOYEE(S) DOIT (DOIVENT) ETRE SOUS FORME DE FICHER(S) AU FORMAT .JPEG AVEC UNE RESOLUTION MINIMALE DE 5 MEGAPIXELS ET ETRE EN RAPPORT AVEC LE THEME.**
- 2. LA (LES) PHOTO(S) DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE TITREES COMME CECI :
NOM_PRENOM_TITRE (EXEMPLE : DUPONT_MICHEL_LEPRINTEMPS)**

Seules la date et l'heure de réception de la photo font foi. La responsabilité de la Commune de Mauves-sur-Loire ne saurait être engagée en cas de non-réception de la participation du participant, notamment en cas d'envoi après l'heure et la date limite de participation, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de pannes de réseau internet, survenant pendant le déroulement de l'opération.

MODALITES DE PARTICIPATION

Le concours se déroule du **lundi 4 mars au lundi 27 mai 2024**.

Pour participer au concours, le participant doit :

- **Envoyer ses photos par e-mail à l'adresse : communication@mauvessurloire.fr**
- **Il peut être envoyé sous forme de lien (dropbox, wetransfer etc)**
- **Déposer ses photos en mairie sur un support numérique.**

Dans les deux cas, il faut indiquer sur l'e-mail son nom – prénom – adresse – âge – email – téléphone – **titre de la photo**.

SELECTION DES PHOTOS

Les photos envoyées par les participants sont soumises à une sélection de la part du Jury qui se basera sur 3 critères pour évaluer les photos : qualité de la prise de vue, originalité du sujet et respect du thème et des conditions du concours.

Les photos seront disposées de façon aléatoire et anonyme et le jury sélectionnera 15 photos au total.

Le jury pour la sélection des photos est composé comme suit : la commission Culture et Communication

VOTE DU PUBLIC

Après sélection par le jury de quinze clichés, chaque photo sélectionnée sera exposée dans la commune du 28 juin au 9 septembre 2024 et sera numérotée. Le public aura la possibilité de voter pour la photographie de son choix pendant toute la durée de l'exposition.

REMISE DE LOTS

Trois prix (un agrandissement de la photo sur support rigide) seront offerts aux trois gagnants désignés par le vote du public (« prix du public »).

Les prix seront remis lors d'un moment convivial en Mairie vendredi 27 septembre 2024.

DROITS DES PARTICIPANTS

Il sera accepté 3 photographies par personne (même nom, même adresse e-mail).

Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours autorise la Commune de Mauves-sur-Loire à utiliser gratuitement ses photos sur tout support de communication (sites web, réseaux sociaux, dépliants, newsletters, ...) et notamment accepte de participer à l'exposition qui se déroulera sur la commune du 28 juin au 9 septembre 2024.

GARANTIES

Le participant déclare :

- Etre l'auteur de la photographie.
- Ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers.
- Décharge la Mairie de Mauves-sur-Loire de toute revendication ou réclamation tant à la propriété matérielle qu'incorporelle de la photo.

Les photographies ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Le participant assume l'entière responsabilité du contenu (objets, lieux, personnes...) de l'image qu'il propose à la Commune de Mauves-sur-Loire. En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui est, d'une manière générale, conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs. En cas de violation de ces règles, la Mairie de Mauves-sur-Loire se réserve le droit d'annuler l'inscription du participant concerné, sans préjudice pour la collectivité. En tout état de cause, le participant garantit la Commune de Mauves-sur-Loire contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

Le participant s'engage et garantit à la Commune de Mauves-sur-Loire que la photographie qu'il envoie est disponible en vertu d'accords passés avec des tiers représentés sur la photographie ou objets pouvant être grevés de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle ou d'autres droits privatifs.

LITIGES ET RESPONSABILITES

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité, y compris au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants et additifs éventuels. Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.

Tout litige relatif au concours et à son règlement sera tranché souverainement par la Commune de Mauves-sur-Loire. La responsabilité de la Commune de Mauves-sur-Loire ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure telle que reconnue par la jurisprudence, ou tout événement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions. La Commune de Mauves-sur-Loire pourra annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce concours. La mairie de Mauves-sur-Loire se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Il est expressément rappelé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé. La Commune de Mauves-sur-Loire ne saurait donc être tenue responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système informatique des participants au concours.